

Menhirs : le coup de Carnac du maire Lepick

écrit par Jean d'Acre | 9 juin 2023



Comme dirait Lisbeth Borne, même le Président Macron n'avait pas osé, et bien le maire de Carnac l'a fait en 2023 : « un permis de construire délivré par le maire de Carnac pour la construction d'un magasin Mr Bricolage, détruisant trente-neuf menhirs figurant sur la liste indicative Unesco.

Un dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco sera remis fin septembre au ministère de la Culture et éventuellement fin janvier 2024 à l'ICOMOS pour instruction. Il concerne 397 mégalithes des rives de Carnac et du Morbihan, répartis sur 27 communes. Il est porté par l'association Paysages de Mégalithes ».

Le nom de ce maire ? Olivier Lepick qui, contacté, indique « ne pas avoir été au courant que la zone était référencée, et renvoie vers la Drac ». « *Le permis de construire est accordé par la mairie et les services de l'État* », indique celui qui est également président de Paysages des mégalithes, qui porte le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco.

<https://www.ouest-france.fr/culture/patrimoine/a-carnac-39-men-hirs-detruits-pour-construire-un-magasin-que-sest-il-passe-ac3d997c-03bc-11ee-bfa0-5e45e3198685>

Ils sont un peu con-cons, les Carnacois, ils ont trouvé le moyen de mettre à la tête de leur mairie l'un des rares politiciens de France à ne pas savoir qu'à Carnac il y a des mégalithes.

Autant dire qu'à Carnac l'électeur a voté pour l'ignorant total.

Il faut dire, dans cette affaire, c'est vraiment le bal des irresponsables-crétins.

Des observateurs beaucoup plus rationnels et avisés des choses du monde n'hésiteront pas à parler de corruption à plusieurs dizaines de millions versés aux décisionnaires de la mairie et de l'État pris dans son service de la DRAC.

Inutile de vous le dire, le parallèle avec les talibans est vite trouvé : ces derniers ont détruit les Bouddhas de Bamyán, mis à sac le site archéo-magique de Palmyre et se sont attaqués aux mausolées de Tombouctou.

Et bien le taliban radicalisé de Carnac, ledit Oliver Lepick, détruit les mégalithes millénaires de Bretagne et fout en l'air toute l'histoire druidique de la région.

Ce Lepick n'est pas fils de Merlin l'Enchanteur mais plutôt l'adultérin d'un quelconque Merlin l'Emmancheur. L'article ne nous dit pas s'il va à la mosquée mais il doit bien avoir un petit quelque chose du radical comme cela pour détruire le patrimoine de l'Humanité comme les musulmans l'ont fait à Bamyane ou à Palmyre.

Bien sûr et comme toujours dans ce genre d'affaires, toutes les ignobles gougnafières protagonistes de la profanation des aïeux se renvoient la balle, c'est de circonstance en temps de Roland-Garros :

Le maire : « c'est pas moi, c'est l'État », « la Drac avait placé le site en zone de prescription dans l'ancien Plan d'occupation des sols (POS). Mais pas dans l'actuel Plan local d'urbanisme (PLU) ».

Concernant l'État, la DRAC précise qu'« aucune suite n'a été donnée par le maître d'ouvrage à la prescription de fouille émise par la Drac, le permis de construire de ce supermarché ayant été refusé en raison de hauteur sous faitage non réglementaire et de la présence d'une zone humide. Depuis, la mairie de Carnac a été saisie d'une nouvelle demande de permis de construire au même emplacement. Dans le cadre de l'instruction d'urbanisme et des documents réglementaires en vigueur, ce dossier a fait l'objet d'un examen minutieux par les services de la Drac. »

<https://www.breizh-info.com/2023/06/07/221107/scandale-a-carnac-39-menhirs-detruits-pour-construire-un-mr-bricolage/>

Concernant le gérant de la société Mr Bricolage bénéficiaire du permis de construire, on touche aux sommets du burlesque : « Stéphane Doriel, veut, lui, montrer « sa bonne foi » : « J'ai déposé un permis de construire, qui a été instruit, affiché, qui a purgé les délais de recours. Aucun service, aucun document ne nous a jamais avertis d'une prescription, explique-t-il. Je ne suis pas archéologue, je ne connais pas les menhirs ; des murets, il en existe partout. Si on avait su cela, on aurait fait autrement, évidemment ! ». Le précédent

permis de construire avait été refusé, selon lui, non à cause de ces menhirs, mais pour une problématique de zone humide. La Drac n'a pas pu être contactée, en ce début de semaine ».

Il mérite bien de finir ex æquo avec le maire dans l'ignorance. L'individu Doriel ne connaît pas les menhirs, « et des murets il y en a partout » dit-il : c'est vrai que confondre un muret avec un menhir de 2 mètres de haut, ce n'est pas à la portée du premier gazier venu ; même à Engie ou à EDF ils savent reconnaître les choses quand ils tirent les lignes : Doriel n'a pas l'air de pouvoir tirer grand-chose du côté neuronal.

Concernant l'autorité sourcilleuse des édiles, quand on pense que pour un petit cabanon de jardin un maire va vous casser les "cahouettes" pendant 2 ou 3 ans, à Carnac on a un bourgmestre qui vous détruit un patrimoine millénaire en deux heures et une signature. « Ça gaze sec dans le bled » s'exclamerait un nazi qui n'entend pas qu'on lui résiste, fût-ce un menhir de cinq mille ans.

Regardez les Égyptiens : une telle boulette avec une pyramide ou un tombeau d'il y a cinq mille ans pourrait bien mener à la pendaison aussi sec ; il semble que la réactivation de la peine de mort en France, avec effet rétroactif pour toutes les affaires pendantes – sic, comme on dit dans les ministères, ce serait une expression fétiche place Vendôme – puisse constituer un bon barrage contre la corruption, toutes les corruptions, et en tous les cas, cela a le mérite d'éviter les récidives, toutes les récidives.

Car on peut largement soupçonner un parfum capiteux grassois de corruption dans cette affaire où l'on ne devrait pouvoir plaider ni l'erreur ni l'étourderie. Décortiquons :

1°) Le maire a à sa disposition l'ancien PLU où l'endroit était classé par la Drac, et avant toute délivrance d'autorisation de détruire, il aurait obligatoirement dû signaler leur erreur aux services de l'État : des menhirs ne peuvent pas disparaître d'un PLU à l'autre, sinon il aurait

fallu porter plainte immédiatement pour vol de patrimoine national.

D'ailleurs, dans les services de l'urbanisme d'une mairie, la comparaison entre PLU ancien et nouveau est chose quotidienne par les agents qui suivent l'évolution de la constructibilité des parcelles, surtout en cas de demande de nouveaux permis de construire dans un secteur auparavant inconstructible : l'erreur des services de l'État a nécessairement été décelée dès l'arrivée du nouveau PLU, ainsi on peut penser que c'est l'ensemble des agents ayant à décider des permis de construire à Carnac qui a touché.

2°) En cas de doute, le maire ou les agents du service de l'urbanisme devaient obligatoirement se rendre sur place pour vérifier l'existence des mégalithes.

3°) L'article précise que le maire Lepick « est également président de "Paysages des mégalithes", qui porte le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco ».

Un président d'association qui porte un projet de classement mondial des mégalithes de Carnac ne saurait plaider l'erreur ou l'étourderie ; le nombre de mégalithes est porté au plan avec leur localisation exacte et leur distance par rapport aux autres infrastructures privées ou publiques : on ne présente pas un projet à l'UNESCO sur une feuille de papier libre, et la simple juxtaposition du plan local d'urbanisme avec le plan destiné à l'Unesco suffisait à montrer l'erreur colossale des services de la Drac, si elle était confirmée, d'avoir oublié d'en avoir porté mention dans le nouveau PLU ; car il n'est pas exclu que les agents du service de la Drac du Morbihan aient été tout aussi copieusement arrosés par des versements sur des comptes *off shore*.

4°) De plus, porter un tel projet à l'UNESCO oblige, pour avoir une chance supplémentaire de classement, de laisser une distance considérable entre le lieu à classer et les infrastructures du monde moderne : aucun permis de construire n'aurait dû être délivré pour une grande surface dans un

pourtour d'un ou deux kilomètres au moins autour du secteur des mégalithes avant classement mondial, ni après d'ailleurs.

Car les habitants et amateurs du secteur ne sont pas dupes, il y a bel et bien eu destruction volontaire mais discrète d'un patrimoine millénaire :

« Le mécontentement de certaines associations face à la démolition discrète de ces 39 menhirs, une part essentielle du patrimoine archéologique régional, gagne en ampleur. Christian Obeltz, un résident local, s'est opposé à ce qu'il qualifie d'"aménagements brutaux" effectués pendant l'hiver et le printemps 2023, qui ont défiguré ce site célèbre à l'échelle mondiale. C'est sans doute l'un des groupes de stèles les plus anciens de Carnac, à en juger par les datations carbone 14 réalisées en 2010 sur le site voisin de la ZA de Montauban : une des rangées de stèles était à son emplacement d'origine depuis 7 000 ans ».

Avec une explication des plus plausibles fournie par le site Breizh infos sur le massacre d'un patrimoine par les élus et le service de l'urbanisme de Carnac et de la DRAC :

« Pourquoi un nouveau permis de construction a-t-il été accordé ? Certains pensent qu'une candidature à déposer fin septembre pour l'inscription de "397 mégalithes des rives de Carnac et du Morbihan, répartis sur 27 communes" au patrimoine mondial de l'Unesco a bouleversé la situation et que les élus de locaux se sont pressés de construire ou d'aménager rapidement car plus possible après validation de cette candidature ».

Combien de dizaines de millions sur des comptes *off shore* pour une telle précipitation dans une zone que tout le monde savait protégée et susceptible de couvrir du patrimoine druidique millénaire, alors que pour un abri de jardin un maire vous fait lanterner des années ?

Avec en dernière question : reste-t-il encore un dolmen debout à Carnac, que l'on puisse pratiquer un sacrifice pour le

pardon de l'offense au gui ? Nous aurions de bonnes têtes de vainqueurs récipiendaires à présenter pour l'offrande aux Dieux.

Jean d'Acre

<https://ripostelaique.com/menhirs-le-coup-de-carnac-du-maire-le-pick.html>